

INVITATION CONGRÈS

17/18 OCTOBRE 2026

Expo Thouné, Mittlere Strasse 27, Thouné

Début samedi : 13h00

Début dimanche : 09h00

Envoi I du 5 août 2026



Chères et chers camarades,

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Thoune le week-end des 17 et 18 octobre. Notre Congrès de deux jours sera l'occasion d'examiner en profondeur les enjeux d'actualité, de prendre des décisions importantes pour les années à venir et d'échanger avec notre conseillère fédérale et notre conseiller fédéral. La partie informelle et conviviale ne sera pas en reste, avec notamment la légendaire fête du Congrès, qui aura lieu le samedi soir.

Le projet d'initiative contre les violences faites aux femmes, dans le prolongement de la résolution adoptée lors du Congrès de février 2026 à Bienne, sera au cœur des discussions. Le deuxième grand thème de cette rencontre à Thoune sera le document de position intitulé « Un travail de qualité pour toutes et tous ! ». Nous discuterons ensemble de propositions visant à garantir des salaires équitables, à renforcer la participation des travailleuses et travailleurs aux décisions ainsi qu'à assurer une répartition plus juste du travail de *care*.

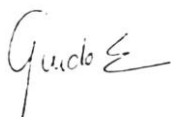
Sur le plan statutaire, le Congrès procédera à l'élection de la Présidence ainsi que des dix membres du Conseil de parti librement élu-es. Tou-tes les membres actueLles de la Présidence se représentent. Les candidatures peuvent être déposées d'ici au 2 septembre.

Nous nous réjouissons de vous retrouver fin octobre à Thoune ! D'ici là, nous poursuivrons activement la récolte de signatures, afin que les trois référendums contre l'accord sur l'huile de palme avec la Malaisie, contre l'attaque contre les salaires minimaux et contre le projet sur les centrales nucléaires du conseiller fédéral Rösti puissent aboutir.

Salutations cordiales et solidaires,



Tom Cassee
Secrétaire général



Eleonora Guido
Coordinatrice des instances du Parti

TABLE DES MATIÈRES

1	Procédure d'inscription	4
2	Délais	6
3	Ordre du jour provisoire (L'ordre peut encore changer)	7
4	Envois	9
	Envoi I	9
	Envoi II	10
5	Procédure et délais pour les propositions et résolutions	11
	Amendements relatifs au papier de position « Un travail de qualité pour toutes et tous »	11
	Propositions et résolutions	11
6	Délégué-es	12
7	Élections	13
	Élection de la Présidence	13
	Candidatures pour la Présidence	13
	Élections des 10 membres librement élu-es du Conseil de parti	14
	Candidatures comme membre librement élu-e du Conseil de parti	14
8	Procès-verbal du Congrès du 28 février 2026	15
9	Rapport annuel	16

1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Délai d'inscription pour les délégué-es au Congrès : mercredi 2 septembre 2026

- En ligne : www.pssuisse.ch/thoune2026
- Via le formulaire d'inscription par courriel à : congres@pssuisse.ch
- Via le formulaire d'inscription par courriel à : PS Suisse, Congrès, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Inscriptions

Toutes et tous les délégué-es sont tenu-es de s'inscrire aux Congrès du PS Suisse.

Délégué-es des sections : les sections peuvent désigner des délégué-es en fonction du nombre de leurs membres dans le livret des sections. Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-es. Les délégué-es ne peuvent donc pas s'inscrire directement. **Il n'y a pas de délégué-es fixes** — vous pouvez choisir à chaque fois qui vous représentera. Les personnes qui ont déjà participé à un Congrès du parti ne sont pas automatiquement réinscrites.

Veuillez noter que les autres délégué-es (représentant-es des Partis cantonaux, membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales et membres du Conseil de parti, Femmes socialistes suisses, PS Migrant-es, PS queer, PS60+ et JS Suisse) ne sont pas automatiquement inscrit-es pour le Congrès et doivent donc s'inscrire directement.

Nombre de délégué-es et composition du Congrès du parti

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-es que chaque section peut envoyer est disponible sur le site Internet : www.pssuisse.ch/thoune2026. Le nombre de délégué-es par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

Traduction simultanée en italien

Au fil des années, nous avons reçu de plus en plus de retours selon lesquels l'interprétation simultanée en italien n'était pas nécessaire, car toutes les personnes de langue italienne présentes comprenaient également très bien l'allemand et/ou le français. C'est pourquoi nous ne prévoyons désormais une traduction simultanée en italien que lorsqu'il y a une demande. Afin de pouvoir évaluer l'ampleur des besoins, nous vous prions d'envoyer un courriel **d'ici au 28 septembre 2026** à congres@pssuisse.ch en mentionnant que vous souhaitez une traduction simultanée en italien.

Langue des signes

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez nous en informer **d'ici au 28 septembre 2026**, en indiquant quelle langue est souhaitée, en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par courriel (congres@pssuisse.ch) d'ici au 28 septembre 2026, afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

Personnes malvoyantes

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par courriel (congres@pssuisse.ch) d'ici au 28 septembre 2026, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

Personnes en fauteuil roulant

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) d'ici au 28 septembre 2026.

Aide financière en cas de besoin

Tout-es les camarades doivent pouvoir participer aux événements du Parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les Partis cantonaux, sections, organes, etc., sont invités à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (congres@pssuisse.ch).

Garderie

Pendant le Congrès, un service de garde d'enfants est organisé pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse électronique suivante d'ici au 28 septembre 2026 : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

Contingents hôteliers

Vous trouverez [ici](#) un document présentant les chambres pré-réservées.

Fête du Congrès

Merci de réserver, d'ores et déjà, votre soirée du samedi 17 octobre 2026 pour la fête du Congrès, qui se déroulera à Thun-Expo, directement après l'apéritif. Nous nous réjouissons de lever notre verre avec vous et d'échanger dans une ambiance conviviale. La participation à la fête coûtera environ 55 francs. Des informations plus détaillées sur la fête seront communiquées à l'ensemble des délégué-es et invité-es inscrit-es au plus tard au moment de l'envoi II, le 16 septembre 2026.

2 DÉLAIS

Vous trouverez ci-dessous les principales échéances, notamment les délais de dépôt des propositions et des candidatures, jusqu'au Congrès des 17 et 18 octobre 2026.

5 août 2026	Premier envoi aux sections, aux Partis cantonaux et aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
2 septembre 2026	Délai d'inscription pour les délégué-es et les invité-es
2 septembre 2026	Échéance du premier délai pour les propositions des sections, des Partis cantonaux et des autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
2 septembre 2026	Délai de postulation
16 septembre 2026	Deuxième envoi aux délégué-es et invité-es inscrit-es au Congrès
30 septembre 2026 18h00 !	Échéance du deuxième délai pour les propositions pour les délégué-es au Congrès
9 octobre 2026	Documentation finale
17 et 18 octobre 2026	Congrès à Thounne

3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (L'ORDRE PEUT ENCORE CHANGER)

Samedi 17 octobre 2026

13h00	1.	Ouverture et salutations
	2.	Points relatifs au déroulement du Congrès
	3.	Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth Co-présidence du PS Suisse
	4.	Procès-verbal du Congrès du 28 février 2026
	5.	Actualités politiques
	6.	Lancement d'une initiative contre les violences faites aux femmes
	7.	Discours du conseiller fédéral Beat Jans
	8.	Éventuelles recommandations de vote pour des votations fédérales
	9.	Discours d'Alain Berset Secrétaire général du Conseil de l'Europe et ancien conseiller fédéral
	10.	Discours d'un-e invité-e internationale
	11.	Communications diverses et clôture du 1 ^{er} jour du Congrès
dès 17h30		Apéritif et fête du Congrès

Dimanche 18 octobre 2026

09h00	12.	Ouverture et salutations
	13.	Poursuite de l'ordre du jour de la veille
	14.	Rapports ➤ Rapport annuel 2025 ➤ Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques
	15.	Papier de position du PS Suisse : « Un travail de qualité pour toutes et tous ! » ➤ Présentation et discussion ➤ Traitement des propositions et discussion ➤ Adoption du papier de position
	16.	Discours de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider
	17.	Soutien aux initiatives et aux référendums
	18.	Affaires statutaires ➤ Adoption des comptes annuels 2025 ➤ Élections de renouvellement complet de la Présidence ➤ Élection des dix membres librement élu-es du Conseil de parti
	19.	Propositions et résolutions
15h00	20.	Divers

4 ENVOIS

Envoi I

L'envoi I sera adressé par courriel le 5 août 2026 à toutes les sections et à tous les Partis cantonaux du PS Suisse, ainsi qu'aux autres instances du Parti habilitées à soumettre des propositions. Les délégué-es déjà inscrit-es reçoivent également l'envoi I pour information.

Le premier envoi par courriel comprend le livret du Congrès, qui inclut les documents suivants :

- Ordre du jour provisoire
- Informations concernant l'inscription, les dates et les objets du Congrès
- Papier de position « Un travail de qualité pour toutes et tous ! »
- Notice explicative concernant les propositions relatives au papier de position
- Formulaire de soumission des propositions relatives au papier de position
- Appel à candidatures pour la Présidence
Date limite de candidature : 2 septembre 2026
- Appel à candidatures pour les dix membres librement élu-es du Conseil de parti
Délai de candidature : 2 septembre 2026
- [Lien en ligne](#) vers le formulaire d'inscription
Date limite d'inscription : 2 septembre 2026
- Livret de section indiquant le nombre de délégué-es ayant le droit de vote au sein de chaque section
- PDF des contingents hôteliers
- Rapport annuel 2025
- Procès-verbal du Congrès du 28 février 2026

Envoi II

Le deuxième envoi sera effectué le 16 septembre 2026. Il sera envoyé **directement aux délégué-es et aux invité-es inscrit-es** et comprendra :

- Ordre du jour définitif
- Règlement du Congrès
- Version remaniée du document de position du PS Suisse « Un travail de qualité pour toutes et tous ! »
- Candidatures reçues pour la Présidence
- Candidatures reçues pour les 10 membres du Conseil de parti directement élu-es par le Congrès
- Éventuels documents relatifs aux objets soumis au vote
- Comptes annuels 2025
- Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques
- Propositions et résolutions reçues
- Éventuel soutien aux initiatives et/ou aux référendums
- Informations sur le lieu du Congrès
- Informations relatives à l'inscription à la fête du Congrès (samedi soir 17 octobre 2026)

5 PROCÉDURE ET DÉLAIS POUR LES PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Amendements relatifs au papier de position « Un travail de qualité pour toutes et tous ! »

Chapitres éligibles au dépôt d'amendements :

Délai de soumission 1 du 2 septembre 2026 : pour le document de position intitulé « Un travail de qualité pour toutes et tous », l'ensemble du texte est ouvert aux propositions d'amendement lors du premier délai de dépôt des propositions.

Délai de soumission 2 du 30 septembre 2026, 18.00 : lors du deuxième délai de dépôt des propositions, seules les « Revendications du PS », autrement dit le chapitre 3, pourront encore faire l'objet de propositions.

Nous prions les sections, les Partis cantonaux et les autres membres du Parti autorisé-es à formuler des propositions de nous les faire parvenir jusqu'au **2 septembre 2026** par courriel à l'adresse suivante : congres@pssuisse.ch

Les amendements nous parvenant après ce délai ne seront pas pris en compte.

Veuillez, s'il vous plaît, utiliser le **formulaire de propositions** et respecter la **fiche d'information** pour les propositions sous : www.pssuisse.ch/thoune2026.

Sur la base de ces propositions, le papier sera retravaillé. **La version retravaillée** sera directement transmise aux délégué-es et invité-es inscrit-es le **16 septembre 2026**. Les délégué-es du Congrès pourront déposer d'autres propositions concernant cette nouvelle version et nous les faire parvenir d'ici au **mercredi, 30 septembre 2026, 18h00**.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être déposées jusqu'au **2 septembre 2026** à l'adresse congres@pssuisse.ch.

Toutes les propositions et résolutions doivent être envoyées en **format Word** et par courriel à : congres@pssuisse.ch.

6 DÉLÉGUÉ-ES

Nombre de délégué-es aux Congrès du PS Suisse

Article 14 : Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du Parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les Partis cantonaux, les fédérations de district et les sections.
2. Le Congrès est composé :
 - a. des délégué-es des sections,
 - b. des membres du Conseil de parti,
 - c. des membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales,
 - d. de douze déléguées des Femmes socialistes,
 - e. de douze délégué-es du PS 60+,
 - f. de douze délégué-es du PS Migrant-es,
 - g. de douze délégué-es du PS queer,
 - h. de deux délégué-es par Parti cantonal,
 - i. de douze délégué-es de la JS Suisse,
 - j. d'un-e délégué-e du groupe socialiste du personnel fédéral,
 - k. des représentant-es des organisations suivantes, sans droit de vote :
 - Union syndicale suisse (USS),
 - Solidar Suisse, Solifonds, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO),
 - Les sections de Partis socialistes étrangers en Suisse, de même que d'autres organisations proches du PS.
3. Chaque section a droit à un-e délégué-e. Lorsqu'une section compte plus de 50 membres, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres. Chaque nouvelle tranche, même partielle, donne droit à un délégué-e supplémentaire. Les délégué-es doivent être membres de la section qu'ils représentent.

Nombre de délégué-es par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-es
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10

7 ÉLECTIONS

Élection de la Présidence

Conformément à l'article 14, chiffre 7e des statuts, le Congrès est compétent pour l'élection et la réélection (tous les deux ans) de la Présidence du parti ainsi que des deux à cinq vice-président-es librement élu-es du Parti.

Actuellement, les membres sont :

Co-présidence :

- Mattea Meyer, Co-présidente, *se représente*
- Cédric Wermuth, Co-président, *se représente*

Vice-présidence :

- Jacqueline Badran, vice-présidente, *se représente*
- Baptiste Hurni, vice-président, *se représente*
- Valérie Piller Carrard, vice-présidente, *se représente*
- Jon Pult, vice-président, *se représente*
- David Roth, vice-président, *se représente*

Samuel Bendahan et Samira Marti, co-président-es du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, Mirjam Hostetmann, présidente de la JS Suisse, ainsi que Tom Cassee, secrétaire général du PS Suisse, sont membres de droit de la Présidence du PS Suisse.

Candidatures pour la Présidence

Les candidatures pour un siège à la Présidence du PS Suisse peuvent être déposées jusqu'au **mercredi 2 septembre**.

Les candidatures, accompagnées d'une courte biographie (une page) et d'une lettre de motivation (une page), doivent être remises au PS Suisse, Congrès, Lukas Probst, Theaterplatz 4, 3011 Berne. Courriel : congres@pssuisse.ch

Élections des 10 membres librement élu-es du Conseil de parti

Selon les statuts, article 14, alinéa 7f, le Congrès est responsable de l'élection et de la réélection (tous les 2 ans) des 10 membres librement élu-es du Conseil de parti.

Les membres librement élu-es du Conseil de parti suivantes se représentent :

- Christoph Baumann
- Sina Eggimann
- Leo Keller
- Hannah Pfalzgraf
- Onaï Reymond
- Nenad Stojanovic
- Renato Werndli
- Dimitri Witzig

Carlo Lepori va quitter sa fonction. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et son grand investissement, notamment au sein du Bureau du Conseil de parti. À l'avenir, Felix Hoesch participera aux travaux du Conseil de parti en tant que coprésident de la commission thématique « Environnement, énergie et aménagement du territoire »

Candidatures comme membre librement élu-e du Conseil de parti

Tout-es les membres engagé-es dans la base du Parti peuvent se porter candidat-e pour ces sièges. La diversité étant une valeur primordiale au sein du PS Suisse, nous nous réjouissons de recevoir des candidatures de camarades issu-es de tous les groupes sociaux (genre, origine migratoire, handicap, origine sociale, âge, etc.) et de toutes les régions de Suisse.

L'élection au Conseil de parti s'accompagne également de l'obligation d'assister aux réunions du Conseil de parti, qui ont lieu quatre fois par an, et de s'engager avec intérêt et motivation en faveur des objectifs de notre Parti.

Les candidatures pour ce siège peuvent être soumises jusqu'au **mercredi 2 septembre 2026**. Nous prions tous les Partis cantonaux, sections, organes et autres instances du Parti habilités à faire des propositions d'**attirer l'attention des membres sur ce délai lors de la transmission des documents ou lors des réunions**.

Les candidatures, accompagnées d'une courte biographie (une page) et d'une lettre de motivation (une page), doivent être remises au PS Suisse, Congrès, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne. Courriel : congres@pssuisse.ch

8 PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 28 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal du Congrès du 28 février 2026 est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/thoune2026.

9 RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel 2025 peut être consulté sur notre site Internet. (<https://www.sp-ps.ch/fr/rapport-annuel/rapport-annuel-2025/>). Il contient de nombreux éléments intéressants, notamment sur les 500 000 signatures récoltées contre les violences fondées sur le genre, sur l'engagement remarquable de nos membres ainsi que sur la tendance réjouissante à la hausse de nos effectifs, mais aussi des « faits et chiffres » plus arides concernant l'année 2025 du PS.

Le [PDF](#) du rapport annuel se trouve dans les documents en lien avec le Congrès.